



## Procès-verbal n°2 du Conseil municipal de la commune de L'Isle-en-Dodon du 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de L'Isle-en-Dodon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel WELTER, maire.

Date de la convocation : 23 mars 2026	Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de conseillers en exercice : 19	Nombre de conseillers votants : 19

	Présents	Absents	Donne procuration à	Signatures
DENAX Chantal	X			
MONFERRAN Michel	X			
CROCE Céline	X			
FRÉCHOU Dominique	X			
COUSSE-BROCAS Nathalie	X			
SOULÉ Philippe	X			
PHARAMOND Céline	X			
WATHY-MANDINA Jean-Louis	X			
MOOG Virginie	X			
RUSCHER Yves		X	Mme DENAX	
DECAMPS Claudine	X			
FOURCADE Cédric	X			
GOUGET Laurence	X			
CARAOUÉ François	X			
CARSALADE Émilienne	X			
CADIEU Jean-Marie	X			
HARRIS Marie-Rose	X			
CAZELLES Jérôme	X			
OBLICOQ Franciane	X			
<b>TOTAUX</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	

# ORDRE DU JOUR

## INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

### DEL 2026-2.14 : ELECTION DU MAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de M.WELTER Lionel, maire (en application de l'article L.2122-17 du CGCT) qui a demandé à la doyenne d'âge, Madame CARSALADE Émilienne de prendre le relais de la présidence pour l'élection du maire.

Madame CARSALADE procède à l'appel des conseillers :

Madame DENAX Chantal - présente

Monsieur MONFERRAN Michel - présent

Madame CROCE Céline - présente

Monsieur FRÉCHOU Dominique - présent

Madame COUSSE-BROCAS Nathalie - présente

Monsieur SOULÉ Philippe - présent

Madame PHARAMOND Céline - présente

Monsieur WHATY-MANDINA Jean-Louis - présent

Madame MOOG Virginie - présente

Monsieur RUSCHER Yves - absent

Madame DECAMPS Claudine - présente

Monsieur FOURCADE Cédric - présent

Madame GOUGET Laurence - présente

Monsieur CARAOUÉ François - présent

Madame CARSALADE Émilienne - présente

Monsieur CADIEU Jean-Marie - présent

Madame HARRIS Marie-Rose - présente

Monsieur CAZELLES Jérôme - présent

Madame OBLICOQ Franciane - présente

Madame CARSALADE prend la parole : « *j'ai l'honneur de présider cette assemblée en tant que doyenne d'âge des membres présents. Le nombre de personnes présentes autour de cette table me permet de constater que le quorum est atteint* ».

Madame CARSALADE désigne Monsieur FOURCADE Cédric comme secrétaire de la séance.

Madame CARSALADE indique qu'il est nécessaire de procéder à la validation du procès-verbal du conseil municipal du 13 mars dernier, tenu encore sous la présidence de Monsieur WELTER.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du 13 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

Madame CARSALADE prend la parole : « *Je vous propose maintenant de procéder à l'élection du maire. Conformément à l'Article L 2122-4 et L2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu* ».

Madame CARSALADE demande à l'assemblée deux assesseurs volontaires pour contrôler les opérations de vote. Madame CROCE Céline et Monsieur CAZELLES Jérôme se désignent comme assesseurs.

Madame CARSALADE prend la parole : « y a-t-il des candidatures pour la fonction de Maire de la commune de L'Isle-en-Dodon ? »

La candidature suivante est présentée : Madame DENAX Chantal

Madame CARSALADE invite le conseil municipal à procéder, à l'élection du maire.

### **Premier tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

<b>Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de votants (comptabilisé grâce à la feuille d'émargement)</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de bulletins blancs ou nuls</b>	<b>3</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	<b>16</b>
<b>Calcul de la majorité absolue</b>	<b>10</b>

Madame DENAX Chantal a obtenu 16 voix.

Madame DENAX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

Madame CARSALADE félicite Madame DENAX et procède à la remise de l'écharpe au nouveau maire qui prend immédiatement la présidence de la séance.

### **DEL 2026-2.15 : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Madame DENAX rappelle que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune de L'Isle-en-Dodon, un effectif maximum de cinq adjoints.

Madame DENAX propose la création de trois postes d'adjoints et soumet au vote la proposition.

**VOTE** : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

## **DEL 2026-2.16 : ÉLECTION DES ADJOINTS**

Sous la présidence de Madame DENAX, élu maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Madame le Maire rappelle que, conformément à l'article L.2122-7-2 du CGCT, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste secret à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Madame le Maire demande à l'assemblée deux assesseurs volontaires pour contrôler les opérations de vote. Madame CROCE Céline et Monsieur CAZELLES Jérôme se désignent comme assesseurs.

Madame le Maire demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur MONFERRAN propose et conduit la liste suivante :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Monsieur MONFERRAN Michel
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Madame COUSSE-BROCAS Nathalie
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur FRÉCHOU Dominique

Madame le Maire invite le conseil municipal à procéder, à l'élection des adjoints.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

<b>Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de votants (comptabilisé grâce à la feuille d'émargement)</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de bulletins blancs ou nuls</b>	<b>3</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	<b>16</b>
<b>Calcul de la majorité absolue</b>	<b>10</b>

La liste conduite par Monsieur MONFERRAN a obtenu 16 voix.

La liste conduite par Monsieur MONFERRAN ayant obtenu la majorité absolue, Madame le Maire annonce que les adjoints sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

- 1<sup>er</sup> adjoint : Monsieur MONFERRAN Michel
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Madame COUSSE-BROCAS Nathalie
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur FRÉCHOU Dominique

Madame le Maire remet les écharpes aux maires adjoints.

## **LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL**

1. *L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
2. *Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
3. *L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
4. *L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
5. *Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
6. *L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
7. *Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*

## **DISCOURS D'INVESTITURE DU MAIRE**

*Ce soir, je prends officiellement mes nouvelles fonctions en tant que Maire de L'Isle-En-Dodon et je vous remercie encore de votre confiance,*

- *Etre élue maire est déjà un engagement fort*
- *Mais être la 1ere femme à occuper cette fonction dans l'histoire de notre commune lui donne une portée toute particulière, je mettrai toute mon énergie, ma sincérité et mon sens du collectif pour être à la hauteur de vos attentes, je l'espère.*

*Je crois profondément à une gouvernance de proximité, à l'écoute, transparente et participative. Je souhaite que chaque élu trouve sa place au sein du conseil municipal.*

*Être Maire, ce n'est pas seulement administrer, c'est rassembler, c'est aussi faire vivre les valeurs de solidarité ; de respect et d'engagement, c'est agir avec responsabilité, mais aussi avec cœur.*

*Je tiens également à souligner que nous mènerons cette mission en binôme avec Michel dans un esprit de confiance et de complémentarité, ce choix reflète notre volonté de partager les responsabilités et d'unir nos compétences pour mieux servir notre commune.*

*Les défis sont nombreux, mais je suis convaincue que, ensemble, nous saurons les relever.*

*Je tiens à remercier les agents municipaux, qui, par leur engagement quotidien, assurent le bon fonctionnement de notre commune, leur travail est précieux et mérite toute notre reconnaissance.*

*Je souhaite également saluer le travail accompli par les équipes municipales précédentes, chaque mandat contribue à construire l'avenir de notre commune.*

*Enfin, je salue l'investissement de Lionel durant son mandat et je lui souhaite le meilleur pour la suite.*

*Aujourd'hui, une nouvelle page s'ouvre pour notre commune et je suis fière de l'écrire avec vous, avec détermination, avec engagement et avec cœur.*

*Vive L'Isle en Dodon et à très bientôt.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 00.

**Le secrétaire de séance,**



**Le maire,**  
Chantal DENAX



*République Française*



## Liste des délibérations du conseil municipal du 27 mars 2026

<b>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</b>	Votée à
DEL 2026-2.14 : ELECTION DU MAIRE	La majorité
DEL 2026-2.15 : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS	L'unanimité
DEL 2026-2.16 : ÉLECTION DES ADJOINTS	La majorité

**Chantal DENAX**  
Maire de L'Isle-en-Dodon



## Feuillet de clôture de séance du 27 mars 2026

Liste des membres	Signatures
DENAX Chantal	
MONFERRAN Michel	
CROCE Céline	
FRÉCHOU Dominique	
COUSSE-BROCAS Nathalie	
SOULÉ Philippe	
PHARAMOND Céline	
WATHY-MANDINA Jean-Louis	
MOOG Virginie	
RUSCHER Yves	Absent
DECAMPS Claudine	
FOURCADE Cédric	
GOUGET Laurence	
CARAOUÉ François	
CARSALADE Émilienne	
CADIEU Jean-Marie	
HARRIS Marie-Rose	
CAZELLES Jérôme	
OBLICOQ Franciane	